



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 25 MARS 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Monsieur Kévin GOOSSENS, Madame Christine BODART, Madame Marie-
Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN,
Monsieur Eddy SARTORI, Monsieur Emmanuel GILLET, Conseillers communaux;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN

2.b) OBJET : Représentation de la Ville d'ANDENNE au sein de l'A.S.B.L. Maison des Jeunes « Le Hangar » - Administrateurs

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L1122-30, L1234-1, §1^{er}, L1122-34, § 2 et L3221-5 ;

Vu la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques ;

Vu le décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Maison des Jeunes "Le Hangar" n° d'entreprise 0430.610.219 ;

Vu sa délibération du 29 janvier 2024 décidant de présenter à l'assemblée générale de l'A.S.B.L. Maison des Jeunes "Le Hangar" n° d'entreprise 0430.610.219, les candidats suivants aux postes d'administrateurs MM. Pauline GIOT, Camille NAVEZ et Caroline LOMBA ;

Vu sa délibération de ce jour acceptant la démission de Madame Caroline LOMBA en qualité de Conseillère communale ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'adapter la composition des administrateurs au Conseil d'administration de l'A.S.B.L. Maison des Jeunes "Le Hangar" ;

Sur la proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} :

De présenter à l'assemblée générale de l'A.S.B.L. Maison des Jeunes "Le Hangar" n° d'entreprise 0430.610.219, les candidats suivants aux postes d'administrateurs :

- pour le PSD@ : Madame Pauline GIOT, rue du Château d'Eau, 413A à 5300 LANDENNE ;
- pour le MR : Madame Camille NAVEZ, rue de Bellaire, 469A à 5300 VEZIN ;

- pour AD&N : Monsieur Jean-Yves DELTOUR, domicilié à ANDENNE, rue Dozin, n° 25.

Article 2 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise:

- à l'A.S.B.L. Maison des Jeunes "Le Hangar", pour suite voulue ;
- au Secrétariat général et à Madame Déborah COLOMBINI, Attachée à la Direction des Affaires générales – Département Solidarités, Citoyenneté et Loisirs, pour information ;
- à Monsieur Benjamin COSTANTINI, Echevin et Président de l'A.S.B.L., pour information.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald GOSSIAUX

Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX



Claude FERDEKENS